

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA Lac-Saint- Jean- Est, tenue le 28 mars 2019, à Alma

Sont présentes : 36 personnes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. Gérard Mathieu procède au mot de bienvenue et souligne la présence de M. Mario Théberge, président de la Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-St-Jean.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est accepté sur proposition de M. Roger Allard, appuyé par M. Raphaël Vacher.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Berthier Guay, appuyé par M. Jean Lavoie, en laissant le point « divers » ouvert et en y ajoutant les points suivants :

- 16.1 Évaluation des fermes sans solde
- 16.2 Mini-Expo agricole
- 16.3 REA
- 16.4 Coût des médicaments

4. ACCEPTATION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Les procédures d'assemblée sont acceptées sur proposition de M. Raphaël Vacher, appuyé par M. Langis Croft.

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 19 AVRIL 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 19 avril 2018 est accepté à l'unanimité, sur proposition de M. Luc Potvin, appuyé par Mme Émilie Girard.

Une question est posée sur la résolution du point 15.3, concernant l'interdiction de développer les terres en friches ou boisées en raison du REA. Le dossier est traité par la Confédération.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS

Instances

- Tenue de l'Assemblée générale annuelle, le 19 avril 2018
- Tenue de 6 conseils d'administration et de 3 conseils exécutifs
- Délégués à l'AGA de la fédération régionale de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean

- 3 administrateurs sur le CA de la Fédération régionale
- 1 administrateur sur le CE de la Fédération régionale
- 4 administrateurs délégués à l'AGA de la Confédération de l'UPA
- 3 administrateurs sur le comité Consultatif agricole de la MRC LSJE
- 1 administrateur sur l'OBV Belle-Rivière
- 1 administrateur sur la Corporation de gestion du Petit Marais de Saint-Gédéon
- 2 administrateurs sur le Réseau Agriconseils du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 1 administrateur sur le Collectif en formation agricole
- 1 administrateur sur le comité Prévention
- 1 administrateur sur le CIAR
- 1 administrateur sur le comité des Fêtes gourmandes
- 1 administrateur sur la CIDAL
- Membre du comité consultatif d'urbanisme de plusieurs municipalités
- Membre de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est

Aménagement

- Suivi des dossiers CPTAQ
- Rencontre avec la MRC concernant la cartographie des milieux humides
- Rencontres avec les clubs de motoneigistes et signature d'une entente pour l'accès aux sentiers pour 3 ans.

Activités

- Hôte du Congrès régional de la fédération régionale de l'UPA
- Organisation du brunch du 2 décembre 2018. Plus de 500 participants!
- Participation à l'activité de Prévention 2018
- Participation au Rendez-vous printanier de la fédération régionale
- Soutien aux démarches régionales dans le dossier de la sécheresse

Soutien financier

- La Grande Fête des récoltes de Saint-Gédéon
- Activités du Syndicat des agricultrices du Saguenay-Lac-St-Jean
- Corporation du Petit Marais de Saint-Gédéon
- Mini-Expo agricole secteur Nord

7. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRIME-VERT (Anne Guilbert)**

Mme Anne Guilbert vient présenter le programme Prime-Vert. L'objectif est l'adoption de pratiques agroenvironnementales des producteurs.

8. LECTURE ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Suite à la lecture des états financiers 2018 et sur proposition de M. Sylvain Boily, appuyé par M. Langis Croft, les états financiers sont acceptés à l'unanimité.

Une question est posée sur les frais de gestion du placement, la réponse sera transmise par courriel.

9. NOMINATION D'UN PRÉPARATEUR DES ÉTATS FINANCIERS

M. Sylvain Boily, appuyé par M. Éric Beaumont, propose de nommer SCF Saguenay–Lac-St-Jean Inc. comme préparateur des états financiers du Syndicat local. La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS DU SYNDICAT (voir annexe 1)

10.1. Article 9.01

Proposition : Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 20 membres (...)

Il est demandé si cette modification aura un impact sur l'atteinte du quorum. Cela n'aura pas d'impact, car nous avons déjà 20 postes d'administrateurs. Pour avoir le quorum, et il nous faut avoir plus de 50 % des postes comblés présents.

10.2. Article 9.02

Proposition : abroger la portion transitoire pour 2012 à 2014.

10.3. Article 10.01

Proposition : enlever la portion sur l'élection du président et des premiers et deuxièmes vice-présidents pour déplacer le tout à l'article 13.

10.4. Article 10.02

Proposition : que l'article 10.02 devienne : Lors de l'Assemblée générale annuelle, les postes territoriaux non comblés pourront faire l'objet d'un deuxième tour, sans restriction du territoire d'appartenance, permettant à tous les producteurs du territoire intéressés de combler ledit siège, pour une période d'un an.

La modification fera en sorte qu'un poste comblé en 2^e tour par un administrateur d'un autre territoire, sera en élection après seulement 1 an, pour viser à le combler dans le secteur concerné.

10.5. Article 10.03

Proposition : déplacer l'ancien article 10.02 en 10.03

10.6. Article 13

Proposition d'ajouter : Les administrateurs élisent, parmi les administrateurs territoriaux, un président, un vice-président et un deuxième vice-président, à la suite du premier paragraphe de l'article 13.

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par M. Gervais Girard, d'accepter en bloc les changements aux règlements énumérés ci-haut.

11. **ÉLECTIONS (postes en élection, selon les règlements)**
Il est proposé par M. André Ménard, appuyé par M. Jean Lavoie, de nommer M. Mario Théberge et Mme Virginie Gagnon, respectivement président et secrétaire pour les élections.
- 11.1. **Territoire LSJE (Sortant : Raphaël Vacher)**
M. Langis Croft propose M. Raphaël Vacher, appuyé par M. Berthier Guay.
M. Raphaël Vacher accepte et est élu.
- 11.2. **Territoire LSJE (Sortant : Marc-André Côté)**
M. Sylvain Boily propose M. Marc-André Côté, appuyé par M. Raphaël Vacher.
M. Marc-André Côté accepte et est élu.
- 11.3. **Territoire LSJE (Sortant : Maxim Girard)**
M. Gérard Mathieu propose M. Jean-François Doré, appuyé par M. Roger Allard.
M. Jean-François Doré accepte et est élu.
- 11.4. **Poste vacant: autres productions végétales**
Aucune proposition
- 11.5. **Poste vacant : Secteur Nord**
1^{er} tour :
 - M. Dany Larouche est proposé par M. Valère Boivin et appuyé par Mme Diane Ouellet Gilbert. M. Larouche refuse.
 - M. Serge Maltais est proposé par M. André Ménard et appuyé par M. Léon Maltais. M. Serge Maltais refuse.**2^e tour :**
 - M. Sylvain Boily propose M. Maxim Girard, appuyé par M. Marc-André Côté. M. Maxim Girard accepte et est élu.
- 11.6. **Poste vacant: autres productions animales**
Aucune proposition
- Il est proposé par M. Raphaël Vacher, appuyé par M. Berthier Guay, de clore les élections.*

12. **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS AU CONGRÈS RÉGIONAL DE L'UPA**
Il est proposé par M. Raphaël Vacher, appuyé par Mme Diane Ouellet Gilbert et unanimement résolu, de nommer les (5) délégués supplémentaires et les (3) substituts ci-dessous au Congrès régional de l'UPA :

Délégués supplémentaires

MM. Sylvain Boily
Jean Lavoie
Marc Laforest
Sylvain Gagné
Gervais Girard

Substituts

MM. Raymond Rouleau
Valère Boivin
Dany Larouche

13. NOUVELLES DES SPÉCIALITÉS

Agricultrices (Diane Ouellet-Gilbert)

- FAC – 500 M\$ pour l'entreprenariat agricole
- AGA – 23 septembre 2019
- AGA provinciale – 18 octobre 2019 – Victoriaville
- Nouvelle directrice générale – Mme France de Montigny
- Entente avec la FRAQ, les agricultrices, membres à la FRAQ, peuvent devenir membres des Agricultrices au coût de 15 \$
- La présidente des Agricultrices du Québec siège au Conseil du statut de la femme

Bovins (Stéphane Côté)

- AGA régionale, le 5 février dernier
- AGA des PBQ, les 3 et 4 avril, à Québec
- Visite Encan St-Isidore et rencontre des transporteurs pour travailler sur la qualité des veaux laitiers et le prix
- VBP + campagne provinciale pour augmenter l'adhésion

Bois (Roger Allard)

- AGA, le 7 mai
- Entente de principe avec Résolu
- Entente de principe avec Arbec : seulement 50 % du contrat remplis, car il y a une mésentente sur le format
- Ajustement à la hausse des prix pour 2018

Fêtes gourmandes

- Activité bénéfice, le 7 novembre
- 1700 jeunes de 5e et 6e année du primaire et 600 au secondaire ont été rencontrés pour parler de consommation locale

Prévention

- Aura lieu le 2 avril, sur les traumatismes crâniens

Lait (Sylvain Boily)

- Un nouvel administrateur sera élu pour siéger au Syndicat local.
- Prix en février : 80.64 \$ / hectolitre. La compensation de 2 \$ / hectolitre a été très aidante
- Les PLQ ont payé les producteurs dont le lait a été jeté lors des tempêtes
- Budget fédéral : accueil favorable, mais encore beaucoup de questions
- Test antibiotique : demande du secteur Nord pour continuer de pouvoir faire les tests
- AGA des PLQ, les 17 et 18 avril, à Québec

Agneaux (Dany Larouche)

- Les prix sont bons dans l'agneau lourd
- Le nombre de producteurs augmente

Bleuet (Berthier Guay)

- Un nouveau président a été élu en 2018, M. Daniel Gobeil
- L'été 2018 fut la 2^e meilleure saison à vie
- Diminution du nombre de producteurs, 30 de moins
- Le Syndicat conteste le prix payé en 2017 auprès de la RMAAQ
- Augmentation de la superficie en culture biologique
- Nouveau budget provincial : aide à la pollinisation jusqu'à 2 000 \$ / producteur
- AGA en avril

14. REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'UPA

M. Mario Théberge traite des sujets suivants :

- Gains de la dernière année
- Luzerne GM
- ARTERRE
- Agriclimat
- Milieux humides et hydriques
- Assurance récolte
- Travailleurs de rang
- Plan de financement de l'UPA
- CÉROM et la Commission parlementaire sur la gestion des pesticides

15. SUJETS LOCAUX

15.1. Présentation de l'ARTERRE (Bernard Plante)

M. Plante nous présente le fonctionnement de l'ARTERRE et invite les producteurs intéressés à transférer, mais qui n'ont pas de relève, à communiquer avec lui.

15.2. Sécheresse 2018

Traité au point 14

15.3. Entente motoneige

Entente signée pour 3 ans (2018-19 / 2019-20 / 2020-21)

On invite les producteurs à communiquer avec nous, s'ils ont un problème avec leur paiement

15.4. Journée Portes ouvertes de l'UPA

Aucune ferme n'est confirmée pour l'instant.

15.5. Autres sujets

16. DIVERS

16.1. Évaluation fermes sans solde

On s'informe si une personne, au MAPAQ, UPA ou autre, évalue lorsqu'il y a des échecs au niveau du programme d'appui financier à la Relève agricole.

Le programme des PLQ est actuellement en évaluation et les services conseils sont la plupart du temps impliqués

16.2. Mini-Expo

La Mini-Expo sera plus tôt cette année, le 5 mai, en collaboration avec le DEP en agriculture.

16.3. REA

Il est proposé par M. Gervais Laprise, appuyé par M. André Ménard, de demander à la Fédération de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean, de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin qu'il retire les dispositions concernant l'interdiction d'accroître les superficies en culture, dans les bassins versants dégradés.

16.4. Coût des médicaments

Il n'y a plus d'entente concernant les analyses suite au décès d'animaux dans l'agneau.

Il est proposé par M. Langis Croft, appuyé par M. André Ménard, de demander à la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, afin que les analyses sur des animaux morts soient gratuites et faites dans un délai raisonnable pour toutes les productions. de demander au MAPAQ que les analyses soient gratuites pour toutes les productions.

17. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de M. Jean-François Doré, l'assemblée est terminée.

Président

Secrétaire

ANNEXE 1 – CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS DU SYNDICAT

Article	Explication	Avant	Modification proposée
9.01	<p>Il y a déjà 20 administrateurs énumérés dans les statuts et règlements.</p> <p>Coquille dans le texte, le nombre inscrit ne correspond pas.</p>	<p>Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 19 membres :</p>	<p>Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 20 membres :</p>
9.02	<p>Suite à l'UPA du futur, on a inscrit ça dans nos RG pour éviter que tous les administrateurs tombent en élection en même temps.</p> <p>Désuet, on enlève la portion qui ne s'applique plus.</p>	<p>Toutefois, et ce, de façon transitoire de 2012 à 2014, les administrateurs occupant les postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres productions végétales, 1^{er} poste d'administrateurs territoriaux du Secteur-Nord, Labarre et Belle-Rivière auront un mandat, à compter de leur élection, d'une durée de trois (3) ans; ▪ Autres productions animales, 2^e poste d'administrateurs territoriaux de Secteur-Nord, Labarre et Belle-Rivière auront un mandat, à compter de leur élection, d'une durée de deux (2) ans; ▪ Fermes de petite taille, 3^e poste d'administrateurs territoriaux de Secteur-Nord, Labarre et Belle-Rivière auront un mandat, à compter de leur élection, d'une durée d'une (1) année. 	<p>Abroger</p>
10.01	<p>L'article 10 parle de l'élection des administrateurs par l'Assemblée générale.</p> <p>L'élection du conseil exécutif est faite par le CA, règlementée par l'article 13.</p> <p>On vient donc déplacer la portion élection du CE à</p>	<p>Élection du président et des premier et deuxième vice-présidents du Syndicat.</p> <p>Les administrateurs élisent, parmi les administrateurs territoriaux, un président, un vice-président et un deuxième vice-président.</p> <p>L'assemblée générale annuelle procède à l'élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de l'administrateur « autres productions végétales »; b) de l'administrateur « autres productions animales »; 	<p>L'assemblée générale annuelle procède à l'élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de l'administrateur « autres productions végétales »; b) de l'administrateur « autres productions animales »; c) de l'administrateur « fermes petite taille »; d) des administrateurs territoriaux.

	l'article 13 pour regrouper le tout ensemble.	c) de l'administrateur « fermes de petite taille »; d) des administrateurs territoriaux.	
Article	Explication	Avant	Modification proposée
10.02	On considère qu'il est important d'avoir une représentativité territoriale, mais on a de la difficulté à combler certains postes. On propose donc un 2^e tour. Ne modifie en rien les postes territoriaux, reste le même nombre par secteur, même durée. C'est juste si un poste territorial est non comblé que l'article s'appliquerait	Ajout	Lors de l'Assemblée générale annuelle, les postes territoriaux non comblés pourront faire l'objet d'un deuxième tour, sans restriction du territoire d'appartenance, permettant à tous les producteurs du territoire intéressés de combler ledit siège, pour une période d'un an.
10.03	Ajustement du numéro d'article (de 10.02 à 10.03)	Conditions d'éligibilité (...)	
13	On rapatrie l'information sur l'élection du CE tout à la même place. (Insertion de l'article 10.01 à l'article.)	Le conseil exécutif se compose du président, des premier et deuxième vice-présidents et de deux (2) administrateurs élus chaque année, par et parmi le conseil d'administration, lors de la réunion qui suit l'assemblée générale annuelle. (...)	Le conseil exécutif se compose du président, des premier et deuxième vice-présidents et de deux (2) administrateurs élus chaque année, par et parmi le conseil d'administration, lors de la réunion qui suit l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs élisent, parmi les administrateurs territoriaux, un président, un vice-président et un deuxième vice-président. (...)